

# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2022

INFRASTRUCTURES

TECHNOLOGIQUES

QUÉBEC



## TABLE DES MATIÈRES

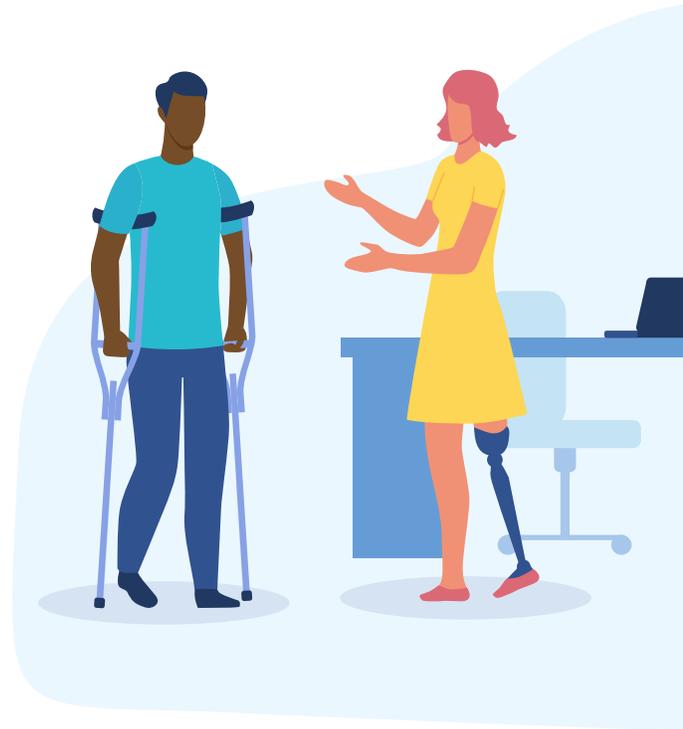
Introduction.....	3
Présentation d’Infrastructures technologiques Québec .....	3
Responsabilités d’ITQ en vertu de la Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.....	5
Comité du Plan d’action à l’égard des personnes handicapées .....	6
Consultation des personnes handicapées .....	6
Développement durable .....	6
Le bilan des réalisations pour l’année 2020-2021 .....	7
Plan d’action déterminant les mesures prévues pour l’année 2021-2022.....	11
Adoption et diffusion du plan d’action .....	13
Pour nous joindre.....	13



## INTRODUCTION

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1, article 61.1) (ci-après désignée la « Loi ») exige que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes adopte et diffuse un plan d'action qui détermine les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions et qui décrit les mesures prises pour y remédier.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2021-2022 d'ITQ présente les engagements et les mesures qu'entend prendre l'organisation afin de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'intégration de ces personnes. La période d'application du plan d'action s'échelonne du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, et une reddition de compte annuelle sera rendue publique.



### Contexte organisationnel

Le 21 mars 2019, dans le cadre du dépôt du budget, le gouvernement du Québec a annoncé la création de deux nouveaux organismes, le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et Infrastructures technologiques Québec (ITQ), visant à regrouper les principaux champs d'activités du Centre de services partagés du Québec (Centre) au sein de deux entités, une dédiée aux achats regroupés en approvisionnement et en services et l'autre consacrée aux technologies de l'information. En date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, lendemain de la dissolution du Centre, les deux nouveaux organismes ont été créés et certains services ont été redéployés au sein d'autres ministères ou organismes.

Le 28 octobre 2021, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 6, visant principalement à créer le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), qui sera composé du personnel du Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique (SSDPITN) du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et de celui d'ITQ, à l'exception du personnel de la Direction des affaires juridiques et de la Direction des communications. Le MCN sera créé le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Contexte sanitaire

Pendant les périodes visées par les PAPH 2020-2021 et 2021-2022, le contexte entourant la pandémie de COVID-19 et la déclaration de l'état d'urgence sanitaire pour la province de Québec a eu un impact sur les obstacles à l'intégration des personnes handicapées au Centre et à ITQ, ainsi que sur la réalisation des mesures, notamment en conséquence de l'implantation du télétravail.

## PRÉSENTATION D'INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES QUÉBEC

### La mission

ITQ a pour mission, dans le respect des orientations déterminées par le Conseil du trésor, de fournir aux organismes publics des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs permettant notamment de soutenir de tels organismes dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur prestation de services afin de favoriser leur transformation numérique.

ITQ concentre et développe une expertise interne en infrastructures technologiques communes. Il contribue à rehausser la sécurité de l'information numérique au sein des organismes publics et la disponibilité des services aux citoyens et aux entreprises par l'utilisation accrue, au sein de tels organismes, d'infrastructures technologiques partagées sécuritaires et performantes.

## Vision

Être reconnu comme l'accélérateur de la transformation numérique en mobilisant et développant l'expertise afin d'offrir des infrastructures technologiques et des services d'affaires innovants, performants et sécuritaires.

## Valeurs

ITQ s'appuie sur des valeurs qui guident ses réflexions et ses actions quotidiennes. Elles assurent le développement et le maintien du lien de confiance avec la clientèle ainsi que la réalisation de sa mission organisationnelle, soit : le respect de ses engagements, la coopération, l'excellence du service, l'agilité organisationnelle et la loyauté.

## L'effectif

Au 31 mars 2021, le nombre total d'effectifs réguliers d'ITQ (excluant les occasionnels) est de 1585 personnes.

### Représentativité des personnes handicapées<sup>1</sup> au sein de l'effectif régulier

Au 31 mars 2021	
Réguliers	Pourcentage
29	1,8 %

## La clientèle

ITQ fournit ses services notamment aux clientèles suivantes, et ce, dans toutes les régions du Québec :

- ▶ ministères et organismes du gouvernement du Québec (MO);
- ▶ établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- ▶ établissements du réseau de l'éducation;
- ▶ municipalités;
- ▶ entreprises du gouvernement.

ITQ offre également certains services aux citoyens.

## L'emplacement des bureaux et leurs principales caractéristiques physiques

Les bureaux d'ITQ sont situés à différents emplacements sur le territoire québécois, soit Québec, Rimouski et Saguenay. La Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de l'application des exigences relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées pour tous les immeubles occupés par ITQ, que ce soit à titre de propriétaire ou locataire.



1 Une personne handicapée est une « personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes » (Source : paragraphe g de l'article 1 de la Loi).

# RESPONSABILITÉS D'ITQ EN VERTU DE LA LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

## Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées

En vertu de l'article 61.1 de la Loi, le plan d'action doit contenir trois éléments principaux, soit une liste des obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités d'ITQ, un bilan des mesures réalisées dans la dernière année ainsi que les mesures prévues pour l'année à venir dans le but de réduire ces obstacles.

## La politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

L'article 26.5 de la Loi prévoit que le gouvernement établit une politique visant à ce que les MO se dotent de mesures d'accommodement raisonnables permettant aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents, quelle que soit leur forme, et aux services offerts au public.

Ainsi, selon cette politique adoptée en décembre 2006, les MO doivent rendre compte des informations suivantes dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées :

- ▶ nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public;
- ▶ mesures d'accommodement dont ils se sont dotés pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services.



Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021, le Centre et ITQ ne dénombrent aucune plainte de personnes handicapées en ce qui concerne l'accès aux documents et aux services offerts au public.

Les documents présents sur le site Web du Centre étaient conformes aux standards d'accessibilité, et en vue de la création du CAG et d'ITQ, le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les contenus du site ont été transférés vers Québec.ca, un site conforme aux standards sur l'accessibilité. Conscient de l'obligation d'accommodement qui découle de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, ITQ s'assure de respecter, dans la mesure du possible, les demandes particulières émises en ce qui a trait aux médias adaptés.

De plus, en 2020-2021, le Centre et ITQ, en collaboration avec le SCT, ont permis à 421<sup>2</sup> candidates et candidats de se présenter à une séance d'examen adaptée à leurs besoins.

## La coordination de services aux personnes handicapées

L'article 61.4 de la Loi précise que les MO doivent procéder à la nomination d'un coordonnateur de services aux personnes handicapées au sein de leur organisation. Depuis 2008-2009, l'organisation s'assure qu'une personne est désignée pour exercer cette fonction.

2 324 pour le Centre entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août 2020 et 97 pour ITQ entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 mars 2021.

## COMITÉ DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées veille au respect et à la mise en œuvre des obligations de l'organisation conformément à la Loi. À ce titre, il élabore le plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH), le met en œuvre et en effectue le suivi. La coordination du comité est réalisée par le coordonnateur de services aux personnes handicapées. Les différents secteurs de l'organisation sont représentés au sein du comité.

En raison du contexte lié à la création d'ITQ et à celle du MCN prévue en début d'année 2022, les postes vacants des représentants des différentes vice-présidences de l'organisation n'ont pas été comblés depuis la dissolution du Centre.

## CONSULTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

La personne handicapée membre du comité du PAPH a été consultée dans le cadre de l'élaboration du PAPH 2021-2022 d'ITQ.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) définit 16 principes<sup>3</sup> qui doivent être pris en compte par l'ensemble des MO dans leurs interventions. Les mesures prévues dans le PAPH sont principalement liées aux principes de santé et de qualité de vie au travail, d'équité et de solidarité sociale ainsi que de production et de consommation responsables.

.....  
3 Les 16 principes de développement durable sont les suivants : santé et qualité de vie, équité et solidarité sociale, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, prévention, précaution, protection du patrimoine culturel, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables, pollueur payeur et internalisation des coûts.

# LE BILAN DES RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2020-2021

Les tableaux suivants présentent le bilan des réalisations pour l'année 2020-2021, produits en application de l'article 61.1 de la Loi.

## Bilan des réalisations pour l'année 2020-2021

### 1 | MESURES RELEVANT DE LA MISSION DU CENTRE (ET D'ITQ)

OBJECTIFS / BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS 2020-2021
1.1 Au Centre (à ITQ) et dans la fonction publique, par l'intermédiaire du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), assurer une représentation des personnes handicapées qui soit à l'image de la société québécoise.	Poursuivre les efforts nécessaires afin de maintenir au Centre (à ITQ) le taux de représentativité des personnes handicapées.	En continu	<p><b>Taux de représentativité</b> : Au 31 août 2020, le taux de représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif du Centre était de 1,4 %, soit 27 employés réguliers ayant un handicap, sur un total de 1 867 employés réguliers.</p> <p>Au 31 mars 2021, le taux de représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif d'ITQ était de 1,8 %, soit 29 employés réguliers ayant un handicap, sur un total de 1 585 employés réguliers.</p> <p><b>Actions mises en œuvre</b> : Les conseillers en dotation du Centre et d'ITQ sensibilisent régulièrement les gestionnaires quant à l'importance d'accorder la priorité, si applicable, aux membres de groupes cibles afin de pourvoir les emplois réguliers</p>
	Augmenter le nombre de projets d'emplois financés dans le cadre du PDEIPH.	En continu	<p>Pour l'année 2020-2021, le Centre et ITQ ont déposé un total de 5 projets d'emplois dans le cadre du PDEIPH, dont 3 ont été sélectionnés, mais aucun n'a été démarré.</p> <p>Volet gouvernemental<sup>4</sup> : entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021, sur un objectif de 40 projets, 20 projets ont été démarrés, 1 dans la cohorte du printemps 2020 et 19 dans celle de l'automne 2020.</p>

4 Le Centre et ITQ sont responsables de l'administration du PDEIPH. Le SCT est responsable de son élaboration et de son financement.

	OBJECTIFS / BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS 2020-2021
1.2	Promouvoir les programmes d'employabilité pouvant mener à l'obtention d'un emploi.	Maintenir les efforts de promotion du PDEIPH.	En continu	<p>Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août 2020, en raison des mesures annoncées par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, le Centre a suspendu les événements promotionnels.</p> <p>Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 mars 2021, l'équipe de la promotion des emplois d'ITQ a offert 18 séances d'information virtuelles. Elle a également pris part à 16 journées, salons ou foires en emploi. Lors de chacune des séances d'information, le portail Carrières est présenté dans son ensemble, dont le sujet de l'accès à l'égalité en emploi au sein de la fonction publique est systématiquement abordé et le PDEIPH est mentionné. De plus, l'équipe a consacré 22 journées à offrir des rencontres individuelles aux étudiants de l'Université Laval et de l'Université du Québec à Montréal.</p> <p>Les directions des ressources humaines des ministères et organismes ont été sensibilisées au PDEIPH lors de la rencontre annuelle des répondants ministériels, qui s'est tenue le 21 octobre 2020. Des communications périodiques ont également été effectuées auprès des répondants afin, notamment, de les informer de l'avancement des projets d'emplois au sein de leur organisation et des activités du programme.</p> <p>Les répondants régionaux de la Direction générale des services de dotation gouvernementale ont également entretenu des relations étroites avec les intervenants des services spécialisés de main-d'œuvre pour les personnes handicapées afin de faire connaître le programme et les projets d'emplois auprès de leur clientèle.</p> <p>Une note a été transmise à tous les gestionnaires d'ITQ le 26 octobre 2020, pour les informer de la relance du PDEIPH et de la période d'appel de dépôt des projets d'emplois pour l'année 2021-2022.</p>

## 2 | MESURES LIÉES À L'ACCESSIBILITÉ EN EMPLOI

OBJECTIFS / BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS 2019-2020
2.1 Informer et sensibiliser le personnel du Centre (d'ITQ) quant à la réalité des personnes handicapées.	Promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Juin 2020	<p>Au Centre, un plan de communication a été produit, trois actualités ont été publiées dans l'intranet et une communication a été transmise aux gestionnaires sur le thème : « Cinq mythes et réalités sur l'employabilité des personnes handicapées ».</p> <p>À ITQ, deux actualités ont été publiées dans l'intranet et une section dédiée aux services aux personnes handicapées est disponible tout au long de l'année dans l'intranet.</p>

### 3 | MESURES LIÉES À L'ACCESSIBILITÉ DES DOCUMENTS

	OBJECTIFS / BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS 2019-2020
3.1	S'assurer que le site Web du Centre (d'ITQ) demeure conforme aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité.	Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux pour les personnes handicapées.	En continu	<p>Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août 2020, le contenu du site Web du Centre a été transféré vers Québec.ca.</p> <p>Depuis sa création le 1<sup>er</sup> septembre 2020, ITQ ne possède pas de site Web et le contenu qui le concerne est sur Québec.ca.</p> <p>Le site Québec.ca est conforme aux standards sur l'accessibilité.</p>
3.2	Offrir aux MO des services en matière d'accessibilité des documents téléchargeables.	Poursuivre la prestation de services en matière d'accessibilité des documents téléchargeables.	En continu	Information non disponible, car ce service relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

# PLAN D'ACTION DÉTERMINANT LES MESURES PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2021-2022

Le PAPH 2021-2022 d'ITQ présente les mesures d'amélioration prévues pour réduire les obstacles afin d'assurer une meilleure intégration des personnes handicapées. Il couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 et s'inscrit dans un contexte de changements organisationnels et dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

## Plan d'action déterminant les mesures prévues pour l'année 2021-2022

### 1 | MESURES RELEVANT DE LA MISSION D'ITQ

	OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS/ BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	RESPONSABLES (DIRECTIONS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ)	ÉCHÉANCE	INDICATEURS DE RÉSULTAT
1.1	Difficulté pour les personnes handicapées d'accéder à l'emploi.	À ITQ et dans la fonction publique, par l'intermédiaire du PDEIPH, assurer une représentation des personnes handicapées qui soit à l'image de la société québécoise.	Poursuivre les efforts nécessaires afin de maintenir à ITQ le taux de représentativité des personnes handicapées.	Vice-présidence à la gouvernance, à la performance et aux services à la gestion (VPGPSG)	En continu	Taux de représentativité des personnes handicapées. Nombre d'actions mises en œuvre.
			Augmenter le nombre de projets d'emplois financés dans le cadre du PDEIPH.	Vice-présidence des produits SAGIR (VPPS)	En continu	Volet gouvernemental <sup>5</sup> : nombre de projets d'emplois déclenchés dans le cadre du PDEIPH.
1.2	Méconnaissance du PDEIPH de la part de certains MO et de la part de certaines personnes handicapées.	Promouvoir les programmes d'employabilité pouvant mener à l'obtention d'un emploi.	Maintenir les efforts de promotion du PDEIPH.	VPPS	En continu	Mesures prises pour la promotion du PDEIPH auprès des MO et du public.

5 ITQ est chargé de l'administration du PDEIPH. Le SCT est responsable de son élaboration et de son financement.

## 2 | MESURES LIÉES À L'ACCESSIBILITÉ EN EMPLOI

	OBSTACLES PRIORISÉS	OBJECTIFS/ BESOINS	MESURES D'AMÉLIORATION	RESPONSABLES (DIRECTIONS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ)	ÉCHÉANCE	INDICATEURS DE RÉSULTAT
2.1	Méconnaissance des obstacles à l'intégration des personnes handicapées.	Informé et sensibiliser le personnel d'ITQ quant à la réalité des personnes handicapées.	Promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées.	VPGPSG et Direction du Bureau de la présidence et du Secrétariat général (DBPSG)	Juin 2021	Mise en place des actions prévues au plan de communication.

## ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 d'ITQ a été approuvé le 14 décembre 2021. Il est diffusé en version accessible sur le site [Québec.ca](http://Quebec.ca). Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le présent plan d'action ou de s'en procurer une version papier en communiquant avec la Direction du Bureau de la présidence et du Secrétariat général.

## POUR NOUS JOINDRE

### **Coordination des services aux personnes handicapées**

Direction du Bureau de la présidence et du Secrétariat général

Courriel : [SPH@itq.gouv.qc.ca](mailto:SPH@itq.gouv.qc.ca)

